



# Recueil des Actes administratifs

## SOMMAIRE

### Conseil départemental

Séance du 30 novembre 2018

#### DM

N°s 1001/1002/1003/1004/2005/2006/3007/3008/3009/3010/4011/  
4012/4013/4014/4015/5016/1017

#### BP

N°s 1018/1019/1020/1021/1022/1023/1024/1025/1026/1027/2028/  
2029/2030/2031/2032/2033/2034/2035/2036/2037/2038/2039/2040/  
3041/3042/3043/3044/3045/3046/3047/3048/4049/4050/4051/4052/  
4053/4054/4055/4056/5057/5058/5059/5060/5061/5062/5063/5064/  
5065/5066/ 5067/1068-1/1068-2



Mardi  
11 décembre 2018  
N° 447

# Conseil départemental du 30 novembre 2018

## 1<sup>ère</sup> COMMISSION

### COMMISSION DES FINANCES ET DE L'ADMINISTRATION GENERALE

<b>N° du Dossier</b>	<b>DESIGNATION DES RAPPORTS</b>	<b>Page écran</b>
<b>1.001</b>	DECISION MODIFICATIVE NOVEMBRE 2018 - INFORMATION DES ELUS SUR LES MARCHES CONCLUS PAR LE DEPARTEMENT : MARCHES SUR PROCEDURES ADAPTEES D'UN MONTANT INFERIEUR A 221 000 EUROS HT	<b>9</b>
<b>1.002</b>	DECISION MODIFICATIVE NOVEMBRE 2018 - ADMISSIONS EN NON VALEUR SUR CREANCES	<b>9</b>
<b>1.003</b>	DECISION MODIFICATIVE NOVEMBRE 2018 - PROGRAMME EQUIPEMENTS ET SERVICES (942) ET PROGRAMME RESEAU ROUTIER (921)	<b>9</b>
<b>1.004</b>	DECISION MODIFICATIVE NOVEMBRE 2018 - DIVERSES DISPOSITIONS EN MATIERE DE RESSOURCES HUMAINES	<b>10</b>

## 2<sup>ème</sup> COMMISSION

### COMMISSION DES ROUTES ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

<b>N° du Dossier</b>	<b>DESIGNATION DES RAPPORTS</b>	<b>Page écran</b>
<b>2.005</b>	DECISION MODIFICATIVE NOVEMBRE 2018 - INSCRIPTION DE CREDITS AU PROGRAMME RESEAU ROUTIER	<b>10</b>
<b>2.006</b>	DECISION MODIFICATIVE NOVEMBRE 2018 - SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE	<b>11</b>

### 3<sup>ème</sup> COMMISSION

#### COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'HABITAT

N° du Dossier	DESIGNATION DES RAPPORTS	Page écran
3.007	DECISION MODIFICATIVE NOVEMBRE 2018 - MISSION SANITAIRE SOCIALE	11
3.008	DECISION MODIFICATIVE NOVEMBRE 2018 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET GROUPEMENTS DIVERS A CARACTERE SOCIAL ET DE SANTE OU OEUVRANT EN FAVEUR DES PAYS EN DEVELOPPEMENT	12
3.009	DECISION MODIFICATIVE NOVEMBRE 2018 - FOYER DE L'ENFANCE - CENTRE MATERNEL	12
3.010	DECISION MODIFICATIVE NOVEMBRE 2018 - REGIE DEPARTEMENTALE DE LA PREVENTION ET DU SUIVI DES CANCERS	12

### 4<sup>ème</sup> COMMISSION

#### COMMISSION DE L'ECONOMIE, DE L'AGRICULTURE ET DU NUMERIQUE

N° du Dossier	DESIGNATION DES RAPPORTS	Page écran
4.011	DECISION MODIFICATIVE NOVEMBRE 2018 - VIREMENT DE CREDITS - INNOVATION TERRITORIALE	13
4.012	DECISION MODIFICATIVE NOVEMBRE 2018 - SHEMA : EVOLUTION STATUTAIRE ET AUGMENTATION DU CAPITAL	13
4.013	DECISION MODIFICATIVE NOVEMBRE 2018 : PROROGATION DE LA PARTICIPATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU SYNDICAT MIXTE POUR LA CONSTRUCTION DE LA CASERNE DE GENDARMERIE DE MORTAGNE-AU-PERCHE	13
4.014	DECISION MODIFICATIVE NOVEMBRE 2018 - AIDES A L'AGRICULTURE - AJUSTEMENTS BUDGETAIRES	14
4.015	DECISION MODIFICATIVE NOVEMBRE 2018 : AUGMENTATION DU CAPITAL DE LA SAFER DE NORMANDIE	14

### 5<sup>ème</sup> COMMISSION

#### COMMISSION DE L'EDUCATION, DE LA CULTURE ET DU SPORT

N° du Dossier	DESIGNATION DES RAPPORTS	Page écran
5.016	DECISION MODIFICATIVE NOVEMBRE 2018 - INSCRIPTIONS BUDGETAIRES AU PROGRAMME COLLEGES - FORMATION INITIALE - JEUNESSE (932)	15

## 1<sup>ère</sup> COMMISSION

### COMMISSION DES FINANCES ET DE L'ADMINISTRATION GENERALE

#### DECISION MODIFICATIVE NOVEMBRE 2018

<b>N° du Dossier</b>	<b>DESIGNATION DES RAPPORTS</b>	<b>Page écran</b>
<b>1.017</b>	DECISION MODIFICATIVE NOVEMBRE 2018 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES	<b>15</b>

## 1<sup>ère</sup> COMMISSION

### COMMISSION DES FINANCES ET DE L'ADMINISTRATION GENERALE

<b>N° du Dossier</b>	<b>DESIGNATION DES RAPPORTS</b>	<b>Page écran</b>
<b>1.018</b>	BUDGET PRIMITIF 2019 : BUDGET DU PERSONNEL, DE LA FORMATION ET DE L'ACTION SOCIALE	<b>16</b>
<b>1.019</b>	BUDGET PRIMITIF 2019 - CONTRIBUTION DU DEPARTEMENT A ORNE METROPOLE	<b>17</b>
<b>1.020</b>	BUDGET PRIMITIF 2019 - DIVERSES COTISATIONS	<b>17</b>
<b>1.021</b>	BUDGET PRIMITIF 2019 - PROGRAMME EQUIPEMENTS ET SERVICES (942)	<b>18</b>
<b>1.022</b>	BUDGET PRIMITIF 2019 - PROGRAMME DES BATIMENTS ET PROPRIETES DEPARTEMENTALES	<b>19</b>
<b>1.023</b>	BUDGET PRIMITIF 2019 : ENTRETIEN DES ESPACES VERTS PROPRIETES DU DEPARTEMENT	<b>20</b>
<b>1.024</b>	BUDGET PRIMITIF 2019 - SOLIDARITE TERRITORIALE - PARTENARIATS	<b>20</b>
<b>1.025</b>	BUDGET PRIMITIF 2019 - GOLF DE BELLEME	<b>21</b>
<b>1.026</b>	BUDGET PRIMITIF 2019 - LEGS DAUBECH	<b>21</b>
<b>1.027</b>	BUDGET PRIMITIF 2019 - DEMANDES GLOBALES DE GARANTIES D'EMPRUNTS POUR LES ORGANISMES HLM	<b>21</b>

## 2<sup>ème</sup> COMMISSION

### COMMISSION DES ROUTES ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

<b>N° du Dossier</b>	<b>DESIGNATION DES RAPPORTS</b>	<b>Page écran</b>
<b>2.028</b>	BUDGET PRIMITIF 2019 - INSCRIPTION AU PROGRAMME RESEAU ROUTIER (921)	<b>22</b>
<b>2.029</b>	BUDGET PRIMITIF 2019 - INSCRIPTIONS BUDGETAIRES AU TITRE DU TRANSPORT DE PERSONNES	<b>23</b>
<b>2.030</b>	BUDGET PRIMITIF 2019 : INSCRIPTIONS BUDGETAIRES AU TITRE DE L'AMENAGEMENT FONCIER (9242)	<b>23</b>
<b>2.031</b>	BUDGET PRIMITIF 2019 - INSCRIPTIONS DE CREDITS A L'ACTION EAU DU PROGRAMME ENVIRONNEMENT	<b>24</b>
<b>2.032</b>	BUDGET PRIMITIF 2019 - FINANCEMENT DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'EAU	<b>25</b>
<b>2.033</b>	BUDGET PRIMITIF 2019 : ESPACES NATURELS SENSIBLES	<b>25</b>
<b>2.034</b>	BUDGET PRIMITIF 2019 - INSCRIPTIONS BUDGETAIRES AU TITRE DE L'ACTION DEVELOPPEMENT DURABLE (9232) DU PROGRAMME ENVIRONNEMENT	<b>26</b>
<b>2.035</b>	BUDGET PRIMITIF 2019 - INSCRIPTION DE CREDITS A L'ACTION AIDES DIVERSES DU PROGRAMME ENVIRONNEMENT (9234)	<b>27</b>
<b>2.036</b>	BUDGET ANNEXE 21 - BUDGET PRIMITIF 2019 - INSCRIPTIONS AU TITRE DE LA VENTE D'ELECTRICITÉ	<b>27</b>
<b>2.037</b>	BUDGET PRIMITIF 2019 - CONTRIBUTION DU DEPARTEMENT DE L'ORNE AU FONCTIONNEMENT DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC (GIP) LABEO	<b>27</b>
<b>2.038</b>	BUDGET PRIMITIF 2019 - ADHESION AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC PORTEUR DE L'AGENCE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE	<b>28</b>
<b>2.039</b>	BUDGET PRIMITIF 2019 - MUTUALISATION DES MOYENS ENTRE LE SDIS 61 ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ORNE - CONVENTION	<b>28</b>
<b>2.040</b>	BUDGET PRIMITIF 2019 - INSCRIPTION DE CREDITS AU PROGRAMME HARAS NATIONAL DU PIN	<b>28</b>

### 3<sup>ème</sup> COMMISSION

## COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'HABITAT

<b>N° du Dossier</b>	<b>DESIGNATION DES RAPPORTS</b>	<b>Page écran</b>
3.041	BUDGET PRIMITIF 2019 - PROGRAMME DEPENDANCE HANDICAP	29
3.042	BUDGET PRIMITIF 2019 PROGRAMME ENFANCE FAMILLE	29
3.043	BUDGET PRIMITIF 2019 - PROGRAMME SANTE	29
3.044	BUDGET PRIMITIF 2019 - SERVICE COHESION SOCIALE	29
30.45	BUDGET PRIMITIF 2019 - SOLIDARITE TERRITORIALE - DEMOGRAPHIE MEDICALE	29
3.046	BUDGET PRIMITIF 2019 - FOYER DE L'ENFANCE - CENTRE MATERNEL	30
3.047	BUDGET PRIMITIF 2019 REGIE DEPARTEMENTALE DE LA PREVENTION ET DU SUIVI DES CANCERS	31
3.048	BUDGET PRIMITIF 2019 -INTEGRATION DE LA REGIE DEPARTEMENTALE DES CANCERS DANS LE CENTRE REGIONAL DE COORDINATION DES DEPISTAGES DES CANCERS	31

### 4<sup>ème</sup> COMMISSION

## COMMISSION DE L'ECONOMIE, DE L'AGRICULTURE ET DU NUMERIQUE

<b>N° du Dossier</b>	<b>DESIGNATION DES RAPPORTS</b>	<b>Page écran</b>
4.049	BUDGET PRIMITIF 2019 - SOLIDARITE TERRITORIALE - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	31
4.050	BUDGET PRIMITIF 2019 - SOLIDARITE TERRITORIALE - BATIMENTS PUBLICS	32
4.051	BUDGET PRIMITIF 2019 - INSCRIPTIONS BUDGETAIRES AU TITRE DE L'ACTION TOURISTIQUE	33
4.052	BUDGET PRIMITIF 2019 - EQUIPEMENTS TOURISTIQUES (RANDONNEE)	34
4.053	BUDGET PRIMITIF 2019 : TOURISME 61	34
4.054	BUDGET PRIMITIF 2019 - INSCRIPTIONS BUDGETAIRES AU TITRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FILIERE EQUINE	34
4.055	BUDGET PRIMITIF 2019 - LUTTE COLLECTIVE CONTRE L'INVASION DES FRELONS ASIATIQUES	35
4.056	BUDGET PRIMITIF 2019 - INSCRIPTION AU PROGRAMME AMENAGEMENT NUMERIQUE (925)	35

## 5<sup>ème</sup> COMMISSION

### COMMISSION DE L'EDUCATION, DE LA CULTURE ET DU SPORT

<b>N° du Dossier</b>	<b>DESIGNATION DES RAPPORTS</b>	<b>Page écran</b>
<b>5.057</b>	BUDGET PRIMITIF 2019 - PROGRAMME COLLEGES - FORMATION INITIALE - JEUNESSE - ACTION COLLEGES PUBLICS	<b>36</b>
<b>5.058</b>	BUDGET PRIMITIF 2019 - PROGRAMMES COLLEGES - FORMATION INITIALE - JEUNESSE - ACTION COLLEGES PRIVES	<b>37</b>
<b>5.059</b>	BUDGET PRIMITIF 2019 - PROGRAMME COLLEGES FORMATION INITIALE - JEUNESSE - AUTRES ETABLISSEMENTS PRIVES	<b>37</b>
<b>5.060</b>	BUDGET PRIMITIF 2019 - PROGRAMME COLLEGES - FORMATION INITIALE - JEUNESSE - ACTION AIDES A LA POURSUITE DES ETUDES	<b>37</b>
<b>5.061</b>	BUDGET PRIMITIF 2019 - PROGRAMME COLLEGES - FORMATION INITIALE - JEUNESSE - SITE UNIVERSITAIRE	<b>37</b>
<b>5.062</b>	BUDGET PRIMITIF 2019 - PROGRAMME COLLEGES - FORMATION INITIALE - JEUNESSE - ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE	<b>38</b>
<b>5.063</b>	BUDGET PRIMITIF 2019 - AIDES A LA JEUNESSE (9327)	<b>38</b>
<b>5.064</b>	BUDGET PRIMITIF 2019 - PROGRAMME PATRIMOINE CULTUREL	<b>38</b>
<b>5.065</b>	BUDGET PRIMITIF 2019 - ACTION CULTURELLE ET ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	<b>39</b>
<b>5.066</b>	BUDGET PRIMITIF 2019 - ECOMUSEE DU PERCHE ET MEMORIAL DE MONTORMEL - INSCRIPTIONS DE CREDITS ET TARIFICATION DES ENTREES ET PRESTATIONS	<b>39</b>
<b>5.067</b>	BUDGET PRIMITIF 2019 - PROGRAMME SPORT (9311)	<b>40</b>

## 1<sup>ère</sup> COMMISSION

### COMMISSION DES FINANCES ET DE L'ADMINISTRATION GENERALE

#### BUDGET PRIMITIF 2019

<b>N° du Dossier</b>	<b>DESIGNATION DES RAPPORTS</b>	<b>Page écran</b>
<b>1.068-1</b>	BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES	<b>40</b>
<b>1.068-2</b>	EMPRUNT 2019	<b>41</b>

**DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL**

**DEPARTEMENTAL**

# **DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Du 30 NOVEMBRE 2018**

## **D. 1.001 – DECISION MODIFICATIVE NOVEMBRE 2018 – INFORMATION DES ELUS SUR LES MARCHES CONCLUS PAR LE DEPARTEMENT : MARCHES SUR PROCEDURES ADAPTEES D'UN MONTANT INFERIEUR A 221 000 EUROS HT**

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé de prendre acte des marchés conclus par le Département en vertu des délégations accordées au Président de l'Assemblée départementale le 3 mars 2017, et tels qu'indiqués dans le tableau ci-joint.

**Reçue en Préfecture le : 3 décembre 2018**

## **D. 1.002 – DECISION MODIFICATIVE NOVEMBRE 2018 – ADMISSIONS EN NON VALEUR SUR CREANCES**

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

**ARTICLE 1** : de prononcer l'admission en non-valeur des créances proposées comme irrécouvrables pour un montant de 20 444,41 € dont :

- 17 189,98 € au chapitre 65 imputation B3000 65 6541 0202 du budget du Département,
- 2 905,43 € au chapitre 65 imputation B3000 65 6542 0202 du budget du Département,
- 349,00 € au chapitre 016 imputation B8A00 016 6541 du budget du Foyer de l'enfance - Centre Maternel.

**ARTICLE 2** : de donner délégation à la Commission permanente du Conseil départemental pour statuer sur les réclamations qui pourraient se produire en matière de recouvrement.

**Reçue en Préfecture le : 6 décembre 2018**

## **D. 1.003 – DECISION MODIFICATIVE NOVEMBRE 2018 – PROGRAMME EQUIPEMENTS ET SERVICES (942) ET PROGRAMME RESEAU ROUTIER (921)**

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

**ARTICLE 1** : de modifier l'inscription des crédits d'investissement des lignes budgétaires suivantes à la DM de novembre 2018 :

Programme LOLF 942 :

B6008 21 0202 2182 - Matériel de transport - AP B6008 I 63	- 42 290 €
B6008 21 0202 2157 - Matériel et outillage technique	+ 30 000 €

Programme LOLF 921 :

B6008 21 0202 2157 - Matériel et outillage technique - AP B6008 I 72	+ 12 290 €
--	------------

**ARTICLE 2** : d'adopter les phasages des autorisations de programme modifiées tels qu'ils figurent en annexe à la délibération.

**Reçue en Préfecture le : 6 décembre 2018**

**D. 1.004 – DECISION MODIFICATIVE NOVEMBRE 2018 – DIVERSES DISPOSITIONS EN MATIERE DE RESSOURCES HUMAINES**

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

**ARTICLE 1** : de créer :

- 4 postes d'adjoint technique des ETS,
- 1 poste d'adjoint technique à TNC 75 %,
- 1 poste de puéricultrice de classe normale,
- 1 poste de conseiller supérieur socio-éducatif,
- 2 postes de psychologue FPH à temps non complet 50 %,
- 1 poste d'attaché susceptible d'être occupé par un contractuel dans les conditions de l'article 3-3.2 de la loi du 26 janvier 1984. La rémunération de cet agent pourra être calculée selon sa qualification et son expérience jusqu'au 9<sup>ème</sup> échelon du grade d'attaché,
- 1 poste d'ingénieur à TNC à 80 % susceptible d'être occupé par un contractuel dans les conditions de l'article 3-3.2 de la loi du 26 janvier 1984. La rémunération de cet agent pourra être calculée selon sa qualification et son expérience jusqu'au 10<sup>ème</sup> échelon du grade d'ingénieur,
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe des ETS.

**ARTICLE 2** : de supprimer :

- 1 poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- 2 postes d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- 1 poste de professeur de 2<sup>ème</sup> classe,
- 5 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe des ETS,
- 1 poste d'adjoint technique à TNC 80 %,
- 1 poste de cadre de santé paramédical de 2<sup>ème</sup> classe.
- 1 poste d'attaché.

**ARTICLE 3** : du versement de l'indemnité forfaitaire de transport de 210 € brut annuel, aux bénéficiaires exclusifs, qui exercent leurs fonctions essentiellement (au moins 50 %) en secteur urbain, ainsi désignés ci-après : assistants sociaux polyvalence, référents enfance famille, MEIMO, logement et autonomie au sein des délégations territoriales d'action sociale, les puéricultrices et les secrétaires de délégation territoriale d'action sociale lorsqu'elles effectuent quotidiennement le trajet pour aller au bureau de poste.

Le précédent alinéa concerne les agents titulaires et non titulaires et les contrats de droit privé, le cas échéant.

Si l'agent est à temps partiel, cette indemnité sera proratisée selon sa quotité de temps de travail, sans tenir compte de l'organisation possible du temps partiel sur différents jours de la semaine.

Cette indemnité sera également proratisée selon le nombre de jours d'arrêt de travail pour maladie ou pour maternité avec un délai de carence de 15 jours dans l'année civile.

Ces nouvelles dispositions s'appliquent aux déplacements enregistrés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour un paiement de l'indemnité en année N+1.

**Reçue en Préfecture le : 4 décembre 2018**

**D. 2.005 – DECISION MODIFICATIVE NOVEMBRE 2018 – INSCRIPTION DE CREDITS AU PROGRAMME RESEAU ROUTIER**

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé de procéder aux ajustements de crédits suivants au titre de l'action développement du réseau routier départemental (9211):

**INVESTISSEMENT**

- |                               |             |
|-------------------------------|-------------|
| • RD 924 Durcet-Briouze       | 600 000 €   |
| • PN 104-105 de Nonant-le-Pin | 150 000 €   |
| • Déviation de Domfront       | - 150 000 € |
| • Déviation de Bellême        | - 600 000 € |

Le détail des inscriptions et du phasage des AP/CP figurent dans les tableaux annexés à la délibération.

**Reçue en Préfecture le : 4 décembre 2018**

<b>D. 2.006 – DECISION MODIFICATIVE NOVEMBRE 2018 – SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE</b>
---

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé de prendre acte de la communication relative aux actions du Conseil départemental en faveur du développement durable pour l'année 2017.

**Reçue en Préfecture le : 7 décembre 2018**

<b>D. 3.007 – DECISION MODIFICATIVE NOVEMBRE 2018 – MISSION SANITAIRE SOCIALE</b>
---

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

**PROGRAMME ENFANCE-FAMILLE****DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

**ARTICLE 1** : d'ajuster les crédits de l'action « protection » (9612) comme suit :

- |  |             |
|--|-------------|
| ✓ Chapitre 011 – Locations immobilières<br>(B8600 011 – 51 – 6132)               | + 302 000 € |
| ✓ Chapitre 65 – Maisons d'enfants à caractère social<br>(B8600 65 – 51 - 652412) | - 302 000 € |

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

**ARTICLE 2** : d'augmenter les crédits de l'action « protection » (9612) comme suit :

- |  |             |
|--|-------------|
| ✓ Chapitre 74 – Participations Etat<br>(B8600 74 – 51 - 74718) | + 648 000 € |
|--|-------------|

**PROGRAMME COHESION SOCIALE****DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

**ARTICLE 3** : d'ajuster les crédits de l'action « aides à la pierre et politique de la ville » (9631) comme suit :

- |   |            |
|---|------------|
| ✓ Chapitre 011 – Contrat de prestations<br>(B8710 011 – 72 – 611) | + 38 000 € |
| ✓ Chapitre 65 – Autres - MAJ<br>(B8100 65 – 50 - 6558)            | - 38 000 € |

**Reçue en Préfecture le : 6 décembre 2018**

**D. 3.008 – DECISION MODIFICATIVE NOVEMBRE 2018 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET GROUPEMENTS DIVERS A CARACTERE SOCIAL ET DE SANTE OU OEUVRANT EN FAVEUR DES PAYS EN DEVELOPPEMENT**

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé d'allouer les subventions suivantes qui seront prélevées au chapitre 65 imputation B8100 65 657450 :

**A - Subventions « Santé »**

- Union départementale pour le don du sang	810 €
- Les Familles du Mans	486 €
- La ligue contre le cancer :	4 050 €

**B – Subventions « Social »**

- Familles rurales	32 400 €
- Secours populaire français	10 000 €

**Reçue en Préfecture le : 4 décembre 2018**

**D. 3.009 – DECISION MODIFICATIVE NOVEMBRE 2018 – FOYER DE L'ENFANCE – CENTRE MATERNEL**

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

Le budget du foyer de l'enfance-centre maternel est modifié ainsi qu'il suit :

**Dépenses de fonctionnement**

- Chapitre 012– Autres personnels extérieurs (B8A09 012 6218) **+ 54 000 €**

**Recettes de fonctionnement**

- Chapitre 017– Prix de journée (B8A00 017 73332) **+54 000 €**

**Reçue en Préfecture le : 6 décembre 2018**

**D. 3.010 – DECISION MODIFICATIVE NOVEMBRE 2018 – REGIE DEPARTEMENTALE DE LA PREVENTION ET DU SUIVI DES CANCERS**

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

Le budget de la Régie des cancers est modifié ainsi qu'il suit :

Dépenses de fonctionnement :

- Chapitre 67 - titres annulés sur exercices antérieurs (B 8911 – 67 - 673) **+ 2 000 €**
- Chapitre 011 - fourniture de petits équipements (B 8911 - 011 - 60632) **- 2 000 €**

**Reçue en Préfecture le : 6 décembre 2018**

**D. 4.011 – DECISION MODIFICATIVE NOVEMBRE 2018 – VIREMENT DE CREDITS INNOVATION TERRITORIALE**

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé de valider le transfert de crédits suivant :

Imputation B3101 011 62268 90	+ 4 000 €
Imputation B3103 65 6574 94	- 4 000 €

**Reçue en Préfecture le : 7 décembre 2018**

**D. 4.012 – DECISION MODIFICATIVE NOVEMBRE 2018 – SHEMA : EVOLUTION STATUTAIRE ET AUGMENTATION DU CAPITAL**

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

**ARTICLE 1** : d'approuver les projets de statuts et le protocole d'actionnaire tels qu'ils figurent en annexe au présent rapport.

**ARTICLE 2** : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer le protocole d'actionnaires.

**ARTICLE 3** : d'approuver le principe d'une cession au profit de la Région Normandie des parts détenues par le Département de l'Orne pour ramener notre participation à hauteur de 10 %.

**ARTICLE 4** : de confirmer notre participation à l'augmentation de capital déjà approuvée par le Conseil départemental du 1<sup>er</sup> décembre 2017.

**ARTICLE 5** : de désigner au Conseil d'administration de la SHEMA pour représenter le Conseil départemental de l'Orne :

- M. NURY
- M. VAN-HOORNE

**ARTICLE 6** : de donner délégation à la Commission permanente pour toutes les décisions nécessaires à la mise en œuvre de ces évolutions.

**Reçue en Préfecture le : 7 décembre 2018**

**D. 4.013 – DECISION MODIFICATIVE NOVEMBRE 2018 – PROROGATION DE LA PARTICIPATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU SYNDICAT MIXTE POUR LA CONSTRUCTION DE LA CASERNE DE GENDARMERIE DE MORTAGNE-AU-PERCHE**

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

**ARTICLE 1** : de proroger la participation du Département à hauteur de 50% du déficit constaté entre le montant de la redevance présentée par l'emphytéote (loyer augmenté des frais de gestion et de maintenance) et le loyer versé par l'Etat pour une période de 10 années supplémentaires de 2018 à 2027.

**ARTICLE 2** : d'inscrire une somme de 60 000 € au titre de notre participation pour l'exercice budgétaire 2018.

Cette somme sera prélevée sur le chapitre 65 imputation B3103 65 6561 11 gérée sous l'autorisation d'engagement B3103 F 1017 du budget départemental.

**ARTICLE 3** : d'autoriser les mouvements budgétaires suivants :

B 4400 011 61521 74 - 60 000 €

B 3103 65 6561 11 AE B3103F1017 + 60 000 €

**ARTICLE 4** : de valider le phasage suivant :

AP B3103 F 1017 "Participation au Syndicat mixte de la gendarmerie de Mortagne-au-Perche"

ActionLOLF	Imputation budgétaire	Montant AP	CP 2018	CP 2019	CP de 2020 à 2027
9715	B3103 65/6561/11 organismes de regroupement (syndicats mixtes ou ententes)	762 000 €	60 000 €	60 000 €	642 000 €

**Reçue en Préfecture le : 7 décembre 2018**

**D. 4.014 – DECISION MODIFICATIVE NOVEMBRE 2018 – AIDES A L'AGRICULTURE – AJUSTEMENTS BUDGETAIRES**

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé d'autoriser les mouvements budgétaires suivants :

- B4400 011 611 74 - 140 000 €
- B4400 65 65738 74 AE 2009 B4400 F 1016 + 140 000 €
  
- B4400 23 2312 74 AP 2008 B4400 I 16 - 200 000 €
- B4400 204 20421 74 AP 2008 B4400 I 14 + 200 000 €

**Reçue en Préfecture le : 7 décembre 2018**

**D. 4.015 – DECISION MODIFICATIVE NOVEMBRE 2018 – AUGMENTATION DU CAPITAL DE LA SAFER DE NORMANDIE**

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

**ARTICLE 1** : de participer à l'augmentation de capital de la SAFER Normandie en souscrivant 1 684 actions nouvelles à 16 € représentant un capital de 26 944 €

Le crédit sera prélevé sur l'imputation B4400 26 261 01 du budget départemental.

**ARTICLE 2** : de procéder au virement de crédit suivant :

- B 3103 26 261 91 : - 26 944 €
- B 4400 26 261 01 : + 26 944 €

**Reçue en Préfecture le : 7 décembre 2018**

**D. 5.016 – DECISION MODIFICATIVE NOVEMBRE 2018 – INSCRIPTIONS BUDGETAIRES AU PROGRAMME COLLEGES-FORMATION INITIALE-JEUNESSE (932)**

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé d'inscrire au titre de la décision modificative de novembre 2018, les crédits ci-après relatifs au programme 932 – Collèges – formation initiale - jeunesse, répartis comme suit :

**Dépenses d'investissement** + 50 000 €

Au chapitre 23 + 50 000 €

23 231312 221	Bâtiments scolaires	+ 50 000 €
---------------	---------------------	------------

**Dépenses de fonctionnement** - 50 000 €

Au chapitre 011 - 50 000 €

011 615221 221	Maintenance bâtiments	- 50 000 €
----------------	-----------------------	------------

**Reçue en Préfecture le : 7 décembre 2018**

**D. 1.017 – DECISION MODIFICATIVE NOVEMBRE 2018 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES**

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

**ARTICLE 1** : d'approuver la DM n° 2 de novembre 2018 du budget principal du Département, des budgets annexes du foyer de l'enfance - centre maternel et de la régie de prévention et de suivi des cancers telle qu'elle résulte des dispositions proposées par M. le Président du Conseil départemental.

**ARTICLE 2** : de modifier la délibération n° 1.002-2 du Conseil départemental du 29 juin 2018 relative à l'affectation du résultat du budget annexe du foyer de l'enfance - centre maternel selon l'annexe 1 jointe à la délibération portant ainsi le montant mis en réserve de compensation à 44 307,33 €

**ARTICLE 3** : de procéder aux ajustements budgétaires suivants :

Budget principal

Dépenses

Section d'investissement

Chapitre opération 85

- B4270 23 23153 95 AP B4270 I 90  
Plan numérique ornais - 600 000 €

Chapitre opération 88

- B4200 23 23151 621 AP B4200 I 95  
RD 924 – Aménagement entre Briouze et Sevrai - 500 000 €

Chapitre 204

- B4260 204 20422 32 AP B4260 I 81  
Subvention pour l'école internationale des métiers du cheval -

Haras national du Pin	- 675 000 €
- B4260 204 204183 32 AP B4260 I 81	
Subvention Haras national du Pin	- 225 000 €

Section de fonctionnement

Régularisation cotisations URSSAF répartie comme suit :

Chapitre 012	
- B8600 012 6451 51	115 666 €
- B2001 012 6451 0201	23 415 €
Chapitre 65	
- B3401 65 6534 021	41 148 €

**ARTICLE 4** : de porter le montant maximum des emprunts réalisables pour 2018 à 21,5 M€

**ARTICLE 5** : de voter les crédits de cette DM par chapitre pour chaque budget selon les tableaux joints en annexe 2 à la délibération.

**Reçue en Préfecture le : 4 décembre 2018**

<b>D. 1.018 – BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET DU PERSONNEL, DE LA FORMATION ET DE L’ACTION SOCIALE</b>
--

Le Conseil départemental de l’Orne a décidé :

**ARTICLE 1** : d’inscrire sur l’action salaires et charges sociales du personnel départemental (9121) du programme gestion des ressources humaines (912) les crédits suivants : **51 883 898 €** se décomposant comme suit :

- au chapitre 011 charges à caractère général	496 060 €
- au chapitre 012 charges de personnel et frais assimilés	48 390 500 €
- au chapitre 016 allocation personnalisée d’autonomie	1 302 600 €
- au chapitre 017 revenu de solidarité active	1 502 500 €
- au chapitre 65 autres charges de gestion courante	75 238 €
- au chapitre 6586 frais de fonctionnement des groupes d’élus	107 000 €
- au chapitre 67 charges exceptionnelles	10 000 €

**ARTICLE 2** : d’inscrire sur l’action formation (9122) du programme gestion des ressources humaines (912) les crédits suivants : **648 340 €**

se décomposant comme suit :

- au chapitre 011 charges à caractère général	375 940 €
- au chapitre 012 charges de personnel et frais assimilés	257 500 €
- au chapitre 016 allocation personnalisée d’autonomie	7 400 €
- au chapitre 017 revenu de solidarité active	7 500 €

**ARTICLE 3** : d’inscrire sur l’action management et communication interne (9123) du programme gestion des ressources humaines (912) les crédits suivants : **11 000 €**

se décomposant comme suit :

- au chapitre 011 imputation B2001 011 6185 0201 et 50 frais de colloques	11 000 €
---	----------

**ARTICLE 4** : d’inscrire sur l’action action sociale (9124) du programme gestion des ressources humaines (912) les crédits suivants : **427 762 €**

se décomposant comme suit :

- au chapitre 011 charges à caractère général	37 000 €
- au chapitre 012 charges de personnel et frais assimilés	390 000 €
- au chapitre 65 autres charges de gestion courante	762 €

**ARTICLE 5** : d'inscrire sur l'action médecine et prévention (9125) du programme gestion des ressources humaines (912) les crédits suivants : **30 000 €**  
se décomposant comme suit :

Dépenses investissement

- au chapitre 21 imputation B2001 21 2157 0201 Matériel et outillage technique 20 000 €

Dépenses fonctionnement :

- au chapitre 012 imputation B2001 012 6475 0201 Médecine du travail 10 000 €

**ARTICLE 6** : d'inscrire pour les recettes du budget des ressources humaines la somme suivante : **5 542 750 €**  
se décomposant comme suit :

Recettes investissement

- au chapitre 27 imputation B2001 27 2743 01 prêts au personnel 2 750 €

Recettes fonctionnement

- au chapitre 013 imputation B2001 013 6419 0201 remboursements sur rémunérations du personnel 470 000 €

- au chapitre 013 imputation B2001 013 6459 0201 remboursements sur charges de sécurité sociale 35 000 €

- au chapitre 70 imputation B2001 70 70848 24 52.1 60.1 74 et 921 mise à disposition de personnel facturée aux autres organismes 3 395 000 €

- au chapitre 70 imputation B2001 70 70878 60.1 remboursement de frais par des tiers 1 120 000 €

- au chapitre 74 imputation B2001 74 74718 0201 participations Etat - Autres 504 000 €

- au chapitre 75 imputation B2001 75 7588 0201 autres produits de gestion courante 16 000 €

**ARTICLE 7** : d'attribuer une subvention de 762 € à l'amicale du personnel du Département, de la Préfecture et des Sous-préfectures.

Le montant de cette subvention sera à prélever au chapitre 65 imputation B2001 65 6574 0201.

**Reçue en Préfecture le : 6 décembre 2018**

**D. 1.019 – BUDGET PRIMITIF 2019 – CONTRIBUTION DU DEPARTEMENT A ORNE METROPOLE**

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé d'approuver les inscriptions de crédits telles qu'elles figurent en annexe à la délibération.

**Reçue en Préfecture le : 5 décembre 2018**

**D. 1.020 – BUDGET PRIMITIF 2019 – DIVERSES COTISATIONS**

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé d'inscrire pour 2019 en section de fonctionnement au titre de l'action fonctionnement des assemblées :

**COTISATIONS :** **29 700 €**

Assemblée des Départements de France (ADF) : **23 400 €**

Association de soutien pour l'exercice des responsabilités locales (ASERDEL) : **6 300 €**

Les dépenses seront imputées sur le chapitre 011, imputation B 3401 011 6281 021.

**Reçue en Préfecture le : 3 décembre 2018**

<b>D. 1.021 – BUDGET PRIMITIF 2019 – PROGRAMME EQUIPEMENTS ET SERVICES (942)</b>
--

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

**ARTICLE 1** : d'inscrire pour 2019, au titre de l'action (9421) équipements numériques, les crédits suivants :

En section d'investissement

1 490 800 € se décomposant comme suit :

Au chapitre 20	
- achat de concession, brevets, licences et logiciels .....	900 000 €
Au chapitre 21	
- achat de matériels informatiques, téléphoniques, copieurs, traceurs....	590 800 €

En section de fonctionnement

1 549 080 € au chapitre 011 se décomposant comme suit :

- maintenance du matériel informatique, téléphonique et copieurs .....	779 500 €
- frais de télécommunications .....	415 000 €
- contrats de prestation de service avec des entreprises (adaptation des nouveaux logiciels à nos organisations) .....	185 000 €
- documentation générale et technique (abonnements papier ou internet) ...	109 000 €
- fournitures de petits équipements (claviers, souris, etc.) .....	35 000 €
- études, recherches et divers .....	25 580 €

**ARTICLE 2** : d'inscrire pour 2019, au titre de l'action (9422) mobiliers, services, fournitures, les crédits suivants :

En section d'investissement

310 000 € au chapitre 21 permettant l'achat de mobilier.

En section de fonctionnement

2 222 500 € au chapitre 011 et 500 € au chapitre 67 permettant de payer les charges (eau, électricité, gaz, combustibles), le nettoyage des locaux par les entreprises privées, les fournitures administratives (papier, enveloppes, fournitures de service), les déménagements, les frais de gardiennage et les frais de représentation.

**ARTICLE 3** : d'inscrire pour 2019, au titre de l'action (9423) matériels, les crédits suivants :

En section investissement

230 000 € au chapitre 21 se décomposant comme suit :

- achat de véhicules .....	155 000 €
- achat de petit outillage technique et médical .....	75 000 €

En section de fonctionnement

2 713 000 € au chapitre 011 permettant de payer l'achat de carburant (1 500 500 €), de pièces et petit équipement, l'achat et l'entretien des vêtements de travail.

**ARTICLE 4** : d'inscrire pour 2019, au titre de l'action (9224) régie, les crédits suivants : 620 000 € pour l'acquisition de trois cars scolaires pour le service des Transports.

**ARTICLE 5** : d'inscrire pour 2019, au titre de l'action (9424) assurances, les crédits suivants :

En section de fonctionnement

609 700 € au chapitre 011 pour les primes d'assurance, les franchises, et les honoraires du cabinet conseil assurances.

**ARTICLE 6** : d'inscrire pour 2019, au titre de l'action (9425) courrier, les crédits suivants :

En section de fonctionnement

434 000 € au chapitre 011 se décomposant comme suit :

- frais d'affranchissement .....	415 000 €
- fournitures administratives .....	4 000 €
- contrats de prestations de services .....	15 000 €

Le détail de ces inscriptions budgétaires figure en annexe 1 de la présente délibération.

**Reçue en Préfecture le : 6 décembre 2018**

**D. 1.022 – BUDGET PRIMITIF 2019 – PROGRAMME DES BATIMENTS ET PROPRIETES DEPARTEMENTALES**

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

**ARTICLE 1** : d'inscrire sur l'action de construction et de rénovation (9411) du programme des bâtiments et propriétés départementales (941) les crédits suivants :

1.1 dépenses d'investissement

• au chapitre 20, frais d'études .....	40 000 €
• au chapitre 21, travaux divers d'aménagement .....	3 310 000 €
• au chapitre opération 67, bâtiments publics.....	210 000 €
• au chapitre opération 65, bâtiments déconcentrés .....	1 500 000 €
• au chapitre opération 63, restructuration du LABEO .....	1 000 000 €

1.2 dépenses de fonctionnement

• au chapitre 011, frais de publicité.....	15 000 €
• au chapitre 011, catalogue imprimés publications.....	1 000 €

**ARTICLE 2** : d'inscrire sur l'action d'entretien et de maintenance (9412) du programme des bâtiments et propriétés départementales (941) les crédits suivants :

2.1 dépenses d'investissement

• au chapitre 21, matériel et outillage technique (acquisition extincteurs).....	5 000 €
--	---------

2.2 dépenses de fonctionnement

• au chapitre 011 :	
• maintenance patrimoine, financement des contrats d'entretien .....	220 000 €
• études et contrôles .....	25 000 €
• travaux d'entretien des bâtiments .....	370 000 €
• fournitures petit équipement .....	145 000 €

**ARTICLE 3** : d'inscrire sur l'action de gestion immobilière (9413) du programme des bâtiments et propriétés départementales (941) les crédits suivants :

3.1 dépenses d'investissement

- au chapitre 21, acquisitions d'immeubles.....**80 000 €**
- au chapitre 27, dépôt et cautionnements..... **1 000 €**

3.2 dépenses de fonctionnement

- au chapitre 011 :
  - locations immobilières.....**435 000 €**
  - frais d'actes et contentieux .....**5 000 €**
  - taxes foncières       **115 000 €**
- au chapitre 67 :
  - titres annulés sur exercices antérieurs.....**1 000 €**

3.3 recettes de fonctionnement

- au chapitre 70       **4 700 €**
- au chapitre 75       **580 000 €**

Le détail des inscriptions budgétaires figure en annexe 1 à la délibération.

**ARTICLE 4** : d'adopter les phasages des autorisations de programme tels qu'ils figurent en annexe 2 à la délibération.

**Reçue en Préfecture le : 4 décembre 2018**

**D. 1.023 – BUDGET PRIMITIF 2019 – ENTRETIEN DES ESPACES VERTS PROPRIETES DU DEPARTEMENT**

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé d'inscrire au budget primitif 2019, les crédits suivants, nécessaires au fonctionnement du service technique des espaces verts :

En fonctionnement :

- Contrat d'entretien – systèmes d'arrosage et divers :	
Chapitre 011 imputation B4460 011 611 0202	1 500 €
- Entretien des espaces verts :	
Chapitre 011 imputation B4460 011 61521 0202	218 000 €
- Fêtes et cérémonies :	
Chapitre 011 imputation B4460 011 6232 023	5 000 €
- Locations de matériel	
Chapitre 011 imputation B4460 011 6135 0202	10 000 €

En investissement :

Chapitre 21 imputation B4460 21 2128 0202	50 000 €
---	----------

**Reçue en Préfecture le : 7 décembre 2018**

**D. 1.024 – BUDGET PRIMITIF 2019 – SOLIDARITE TERRITORIALE - PARTENARIATS**

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

**ARTICLE 1** : d'inscrire pour 2019 au titre de l'action 9713 « ingénierie territoriale » du programme solidarité territoriale (971), un crédit de : **336 150 €**

se décomposant ainsi :

2.1 – CAUE fonctionnement : 16 150 €  
chapitre 65 imputation B3103 65 6574 71

2.2 – CAUE reversement des taxes départementales : 320 000 €  
chapitre 014 imputation B3103 014 7398 71

**ARTICLE 2** : d'inscrire pour 2019 en section de fonctionnement, au titre de l'action 9716 « Service Départemental d'Incendie et de Secours » du programme solidarité territoriale (971) un crédit de : **9 400 000 €**

Cette somme sera prélevée sur le chapitre 65 imputation B3103 65 6553 12.

**ARTICLE 3** : d'approuver l'échéancier des versements mensuels de la participation départementale au fonctionnement du SDIS, ci-dessous :

- de janvier à novembre : 780 000 €
- décembre : 820 000 €

**ARTICLE 4** : d'approuver la convention 2019 jointe en annexe, entre le CAUE de l'Orne et le Conseil départemental, et d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à la signer.

Le détail des inscriptions budgétaires figure dans le tableau annexé à la délibération.

**Reçue en Préfecture le : 7 décembre 2018**

#### **D. 1.025 – BUDGET PRIMITIF 2019 – GOLF DE BELLEME**

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé d'adopter le budget annexe du golf de Bellême, selon les tableaux joints à la délibération.

**Reçue en Préfecture le : 6 décembre 2018**

#### **D. 1.026 – BUDGET PRIMITIF 2019 – LEGS DAUBECH**

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé d'adopter le budget prévisionnel de 2019 en ce qui concerne la gestion des biens provenant du legs Daubech, selon le tableau joint à la délibération.

**Reçue en Préfecture le : 6 décembre 2018**

#### **D. 1.027 – BUDGET PRIMITIF 2019 – DEMANDES GLOBALES DE GARANTIES D'EMPRUNTS POUR LES ORGANISMES HLM**

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

**ARTICLE 1** : dans le cadre du financement de la construction neuve, de l'acquisition-amélioration et de la réhabilitation de logements sociaux, d'accorder la garantie du Département aux organismes HLM pour les volumes prévisionnels suivants :

- Orne-Habitat : .....**10 309 549 €**  
pour un volume d'emprunts contractés  
par l'organisme de 20 619 098 €

- Sagim : .....**4 026 900 €**  
pour un volume d'emprunts contractés  
par l'organisme de 8 053 800 €

- Logis Familial .....**5 721 000 €**  
pour un volume d'emprunts contractés  
par l'organisme de 11 442 000 €

**ARTICLE 2** : de donner délégation à la Commission permanente du Conseil départemental pour statuer sur chaque demande de garantie présentée par les organismes HLM.

**Reçue en Préfecture le : 5 décembre 2018**

**D. 2.028 – BUDGET PRIMITIF 2019 – INSCRIPTION AU PROGRAMME RESEAU ROUTIER (921)**

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

**ARTICLE 1** : d'inscrire en dépenses pour 2019 au titre de l'action développement du réseau routier départemental (9211) : **6 018 500 €**

Se décomposant comme suit :

**INVESTISSEMENT**

- |   |             |
|---|-------------|
| • RD 924 - Durcet-Briouze                 | 300 000 €   |
| • PN 104-105 de Nonant-le-Pin             | 85 000 €    |
| • RD 924 - Briouze-Sevrai                 | 2 000 000 € |
| • Prolongement de la déviation de Bellême | 1 500 000 € |
| • Déviation de Domfront                   | 1 000 000 € |
| • Frais connexes                          | 820 000 €   |

Le détail de ces inscriptions et du phasage des AP/CP figure dans les tableaux annexés à la délibération.

**FONCTIONNEMENT**

- |                     |           |
|---------------------|-----------|
| • Dépenses diverses | 313 500 € |
|---------------------|-----------|

Les recettes inscrites pour cette action s'élèvent à **1 075 000 €** Elles relèvent de la section d'investissement uniquement, et proviennent de l'État et de la Région.

**ARTICLE 2** : d'inscrire pour 2019 au titre de l'action entretien chaussées, ouvrages d'art et dépendances (9212) : **18 080 500 €**

Se décomposant comme suit :

**INVESTISSEMENT**

- |  |             |
|--|-------------|
| • Subventions pour travaux de voirie sur RD<br>par les communes ou CdC | 300 000 €   |
| • Renouvellement de couches de chaussées,<br>renforcement, réparations | 8 200 000 € |
| • Renouvellement de véhicules et d'engins<br>(géré par le CTME)        | 1 569 000 € |

Le détail de ces inscriptions et du phasage des AP/CP figure dans les tableaux annexés à la délibération.

**FONCTIONNEMENT**

- Entretien courant (chaussées) 6 282 500 €
- Entretien courant (véhicules) géré par le CTME 1 729 000 €

Les recettes inscrites pour cette action s'élèvent à **550 000 €**

**ARTICLE 3** : d'inscrire pour 2019 au titre de l'action sécurité routière (9213) : **804 000 €**

Se décomposant comme suit :

**INVESTISSEMENT**

- Accompagnement des travaux et actions particulières 800 000 €

**FONCTIONNEMENT**

- Aide aux associations de sécurité routière 4 000 €

**Reçue en Préfecture le : 4 décembre 2018**

**D. 2.029 – BUDGET PRIMITIF 2019 – INSCRIPTIONS BUDGETAIRES AU TITRE DU TRANSPORT DE PERSONNES**

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

**ARTICLE 1** : d'inscrire pour 2019 au titre du service transport 18 202 028 €

Dont la répartition est la suivante :

**Dépenses**

Fonctionnement : 18 202 028 €

**Recettes**

Fonctionnement : 18 202 028 €

Le détail des différents postes de ce budget figure en annexe.

**ARTICLE 2** : d'inscrire au budget principal en section d'investissement les crédits suivants :

Chapitre 21 :

B4200 21 2188 81 : Achat de cartes plastifiées pour équiper les poteaux d'arrêt et les abris voyageurs : 15 000 €

**Reçue en Préfecture le : 6 décembre 2018**

**D. 2.030 – BUDGET PRIMITIF 2019 – INSCRIPTIONS BUDGETAIRES AU TITRE DE L'AMENAGEMENT FONCIER (9242)**

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

**ARTICLE 1** : de subventionner les communes, maîtres d'ouvrages des travaux connexes liés à un aménagement foncier agricole forestier et environnemental (AFAFE) relevant de l'article L123-24 du code rural et de la pêche maritime (ouvrage linéaire) sur la base du coût TTC des travaux.

**ARTICLE 2** : d'inscrire les crédits d'investissement suivants pour financer l'action aménagement foncier en 2019 :

Travaux	242 000 €
Frais d'études	148 000 €
Subventions travaux connexes	600 000 €
Echanges amiables bilatéraux ou multilatéraux	21 000 €

**ARTICLE 3** : d'inscrire en fonctionnement un crédit de 10 000 € destiné à indemniser un propriétaire pour le préjudice subi dans le cadre des opérations d'aménagement foncier d'Ecouché (RD 924) (Préjudice reconnu par la Commission départementale d'aménagement foncier).

Le détail des inscriptions budgétaires sollicitées et le phasage des AP/CP figurent dans le tableau annexé à la délibération.

**Reçue en Préfecture le : 4 décembre 2018**

**D. 2.031 – BUDGET PRIMITIF 2019 – INSCRIPTIONS DE CREDITS A L'ACTION EAU DU PROGRAMME ENVIRONNEMENT**

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

**ARTICLE 1** : d'inscrire en section de fonctionnement, en dépenses, au titre de l'assistance technique à l'assainissement et aux milieux aquatiques, une somme de **120 000 €**

**ARTICLE 2** : d'inscrire en section de fonctionnement, en recettes, au titre de l'assistance technique à l'assainissement et aux milieux aquatiques, une somme de **349 000 €**

**ARTICLE 3** : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer toutes les pièces administratives et financières afférentes aux missions d'assistance technique à l'assainissement et aux milieux aquatiques pour l'exercice 2019, notamment les conventions avec les agences de l'eau Loire-Bretagne et Seine-Normandie.

**ARTICLE 4** : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à solliciter les recettes correspondantes.

**ARTICLE 5** : d'inscrire pour 2019 en section d'investissement, au titre des aides aux collectivités pour les travaux d'eau potable et d'assainissement. **1 800 000 €**

**ARTICLE 6** : d'inscrire pour 2019 en section d'investissement, au titre des aides pour la restauration et l'aménagement des cours d'eau. **173 000 €**

**ARTICLE 7** : d'inscrire pour 2019 en section de fonctionnement, au titre de notre participation au fonctionnement de nos partenaires dans le domaine de la restauration des cours d'eau. **35 000 €**

**ARTICLE 8** : d'inscrire pour 2019 en section de fonctionnement en recettes au titre des opérations de clôture de l'Institution interdépartementale du Bassin de l'Orne une somme de **10 000 €**

Le détail de ces inscriptions et du phasage des AP/CP figure dans les tableaux annexés à la délibération.

**Reçue en Préfecture le : 7 décembre 2018**

**D. 2.032 – BUDGET PRIMITIF 2019 – FINANCEMENT DU SYNDICAT  
DEPARTEMENTAL DE L'EAU**

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

**ARTICLE 1 :** d'inscrire pour 2019, en section d'investissement, un crédit prévisionnel de 160 000 € pour financer les travaux réalisés par le SDE qui seront subventionnés au taux de 20 % du coût HT de chacun des projets, conformément au règlement d'attribution des aides adopté par l'Assemblée départementale lors de sa session du 25 novembre 2013.

**ARTICLE 2 :** d'inscrire pour 2019, en section de fonctionnement, un crédit de 295 000 € au titre de la participation du Conseil départemental aux frais de fonctionnement du SDE.

**ARTICLE 3 :** d'inscrire en 2019, en section de fonctionnement, les recettes suivantes :

- Remboursement frais de personnel : 400 000 €
- Frais divers : 45 000 €

Le détail des inscriptions budgétaires et le phasage de l'autorisation de programme figurent dans les tableaux annexés à la délibération.

**Reçue en Préfecture le : 7 décembre 2018**

**D. 2.033 – BUDGET PRIMITIF 2019 – ESPACES NATURELS SENSIBLES**

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

**ARTICLE 1 :** d'approuver le programme d'actions 2019 pour les espaces naturels sensibles (ENS) et les terrains mesures compensatoires.

**ARTICLE 2 :** d'inscrire en dépenses pour 2019, en section d'investissement, 428 000 € se décomposant comme suit :

- Participation aux actions effectuées par le conservatoire d'espaces naturels de Basse-Normandie 10 000 €
- Subventions aux communes et communautés de communes pour des investissements dans les ENS dans le cadre du dispositif d'aide aux porteurs de projets 50 000 €
- Acquisitions de terrains dans les ENS et rémunération de la SAFER dans le cadre de la surveillance du marché foncier 65 000 €
- Aménagement d'un sentier découverte Marais du Grand Hazé 165 000 €
- Autre réalisation de travaux prévus dans le programme d'actions 54 000 €
- Réalisation d'études prévues dans le programme d'actions 60 000 €
- Achat de matériel et outillage technique 4 000 €
- Application dématérialisée 20 000 €

**ARTICLE 3 :** d'inscrire en dépenses pour 2019, en section de fonctionnement, 300 000 € se décomposant comme suit :

- Dépenses de fournitures diverses liées à l'entretien 3 000 €
- Travaux de gestion et d'entretien qui ne relèvent pas de l'investissement 75 000 €
- Réalisation d'études scientifiques 25 000 €
- Prestations d'animation concernant les visites guidées pour le grand public et les scolaires 90 000 €
- Rémunération d'intermédiaires (informatisation de données) 2 000 €
- Expositions 10 000 €

- Frais d'impression et d'édition relatifs au programme 2019 (affiches, carnets du petit naturaliste)	36 000 €
- Divers (photos aériennes, séquences sonores..)	1 000 €
- Taxes foncières	5 000 €
- Participation aux actions effectuées par le conservatoire d'espaces naturels de Basse-Normandie	31 000 €
- Gestion et surveillance des animaux du Marais du Grand Hazé	12 000 €
- Subventions aux communes et communautés de communes dans le cadre du dispositif d'aide aux porteurs de projets.	10 000 €

Le détail de ces inscriptions et du phasage des AP/CP ou AE/CP figure dans les tableaux annexés à la délibération.

**ARTICLE 4** : d'inscrire en recettes pour 2019, 623 000 € se décomposant comme suit :

- TA-ENS	480 000 €
- subvention Europe (LEADER +)	105 000 €
- Redevances SAFER et fermages	12 000 €
- subventions agences de l'eau	11 000 €
- recettes visites guidées	15 000 €

**ARTICLE 5** : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à solliciter auprès de l'Europe, de l'Etat, de la Région et des agences de l'eau, les aides mobilisables pour la réalisation du programme d'actions 2019 de protection et de mise en valeur des ENS du Département.

**ARTICLE 6** : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer les conventions à intervenir dans le cadre du programme d'actions 2019.

**ARTICLE 7** : de donner délégation à la Commission permanente pour approuver les différentes conventions à intervenir.

**Reçue en Préfecture le : 7 décembre 2018**

<b>D. 2.034 – BUDGET PRIMITIF 2019 – INSCRIPTIONS BUDGETAIRES AU TITRE DE L'ACTION DEVELOPPEMENT DURABLE (9232) DU PROGRAMME ENVIRONNEMENT</b>
--

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

**ARTICLE 1** : d'inscrire pour 2019 en section d'investissement un crédit de **320 000 €**

**ARTICLE 2** : d'inscrire un crédit de **16 000 €** afin de mener des opérations en maîtrise d'ouvrage en étant accompagné par un prestataire (actions de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les collèges, réalisation de bilans de gaz à effet de serre...).

**ARTICLE 3** : d'inscrire un crédit de **10 000 €** pour financer les actions des collectivités ornaises œuvrant sur le territoire à des actions de développement durable.

**ARTICLE 4** : d'inscrire un crédit de **800 €** afin de renouveler notre adhésion à Biomasse Normandie et à AMORCE.

Le détail des inscriptions budgétaires et le phasage des AP/CP figurent dans les tableaux annexés à la délibération.

**Reçue en Préfecture le : 7 décembre 2018**

**D. 2.035 – BUDGET PRIMITIF 2019 – INSCRIPTION DE CREDITS A L’ACTION AIDES DIVERSES DU PROGRAMME ENVIRONNEMENT (9234)**

Le Conseil départemental de l’Orne a décidé :

**ARTICLE 1** : d’inscrire un crédit de **1 093 200 €** destiné à honorer notre participation aux dépenses de fonctionnement des deux parcs naturels régionaux, au règlement de diverses cotisations et adhésions, ainsi que pour permettre l’attribution de subventions dans les thématiques de l’environnement et de la santé animale. L’attribution individuelle aux différentes structures fera l’objet d’une décision ultérieure.

**ARTICLE 2** : d’inscrire un crédit de **255 275 €** pour participer au financement de la plantation de haies bocagères et des plans de gestion.

**ARTICLE 3** : d’inscrire un crédit de **44 725 €** pour participer au financement des projets liés à l’opération grand site « La bataille de Normandie ».

Le détail des inscriptions budgétaires et le phasage des AP/CP ou AE/CP figurent dans les tableaux annexés à la délibération.

**Reçue en Préfecture le : 7 décembre 2018**

**D. 2.036 – BUDGET ANNEXE 21 – BUDGET PRIMITIF 2019 – INSCRIPTIONS AU TITRE DE LA VENTE D’ELECTRICITE**

Le Conseil départemental de l’Orne a décidé :

**ARTICLE 1** : d’approuver le budget primitif pour 2019 du budget annexe 21 – Vente d’électricité, tel qu’il résulte des propositions de M. le Président du Conseil départemental :

**Fonctionnement - Dépenses**

- Charges diverses (Abonnements, télécommunications, prestations de service...) 15 500 €

**Fonctionnement – Recettes**

- Vente d’électricité, produits divers de gestion 15 500 €

**ARTICLE 2** : d’autoriser M. le président du Conseil départemental à signer, au nom du département, tous les documents à intervenir pour l’exécution de la présente délibération.

**Reçue en Préfecture le : 4 décembre 2018**

**D. 2.037 – BUDGET PRIMITIF 2019 – CONTRIBUTION DU DEPARTEMENT DE L’ORNE AU FONCTIONNEMENT DU GROUPEMENT D’INTERET PUBLIC (GTP) LABEO**

Le Conseil départemental de l’Orne a décidé :

**ARTICLE 1** : d’inscrire un crédit de **1 040 000 €** au titre de la convention du GIP LABEO « pôle d’analyse et de recherche de Normandie » aux services publics, au chapitre 65 imputation B4400 65 6568 921.

**ARTICLE 2** : de donner délégation à la Commission permanente pour approuver le contrat d’objectifs 2019 du GIP LABEO et d’autoriser M. le Président du Conseil départemental de l’Orne à le signer.

**Reçue en Préfecture le : 7 décembre 2018**

**D. 2.038 – BUDGET PRIMITIF 2019 – ADHESION AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC PORTEUR DE L'AGENCE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE**

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

**ARTICLE 1** : d'accepter le principe d'adhésion au Groupement d'intérêt public pour les activités menées pour la biodiversité.

**ARTICLE 2** : de donner délégation à la Commission permanente pour approuver la convention constitutive du GIP.

**ARTICLE 3** : d'approuver le niveau de participation financière à hauteur de 9 000 € pour l'année 2019.

**ARTICLE 4** : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer la convention constitutive du GIP et tous les documents à intervenir.

**Reçue en Préfecture le : 7 décembre 2018**

**D. 2.039 – BUDGET PRIMITIF 2019 – MUTUALISATION DES MOYENS ENTRE LE SDIS 61 ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ORNE - CONVENTION**

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

**ARTICLE 1** : d'approuver la convention de mutualisation des moyens entre le Département de l'Orne et le SDIS 61 d'une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 reconductible trois fois sans que sa durée puisse excéder le 31 décembre 2022.

**ARTICLE 2** : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer cette convention et tous les documents s'y afférent.

**Reçue en Préfecture le : 4 décembre 2018**

**D. 2.040 – BUDGET PRIMITIF 2019 – INSCRIPTION DE CREDITS AU PROGRAMME HARAS DU PIN**

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

**ARTICLE 1** : d'inscrire en dépenses pour 2019 au titre de l'action Haras national du Pin 2 790 000 € se décomposant comme suit :

**Investissement** **2 550 000 €**

Les inscriptions proposées sont les suivantes :

- |                            |             |
|----------------------------|-------------|
| • Frais d'études diverses  | 50 000 €    |
| • Subvention pour travaux  | 300 000 €   |
| • Projet d'infrastructures | 1 100 000 € |
| • Opérations en mandat     | 1 100 000 € |

**Fonctionnement** **240 000 €**

- |                         |           |
|-------------------------|-----------|
| • Participation à l'EPA | 240 000 € |
|-------------------------|-----------|

**ARTICLE 2** : d'inscrire en recettes pour 2019 au titre de l'action Haras national du Pin 1 100 000 € se décomposant comme suit :

## Investissement

- Opérations en mandat 1 100 000 €

**ARTICLE 3** : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer, au nom du département, tous les documents à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

**Reçue en Préfecture le : 4 décembre 2018**

### **D. 3.041 – BUDGET PRIMITIF 2019 – PROGRAMME DEPENDANCE HANDICAP**

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé d'approuver le budget 2019 du programme dépendance handicap comme détaillé en annexe jointe à la délibération.

**Reçue en Préfecture le : 6 décembre 2018**

### **D. 3.042 – BUDGET PRIMITIF 2019 – PROGRAMME ENFANCE FAMILLE**

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé d'approuver le budget 2019 du programme Enfance famille, comme détaillé en annexe jointe à la délibération.

**Reçue en Préfecture le : 6 décembre 2018**

### **D. 3.043 – BUDGET PRIMITIF 2019 – PROGRAMME SANTE**

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé d'approuver le budget 2019 du programme santé, comme détaillé en annexe jointe à la délibération.

**Reçue en Préfecture le : 6 décembre 2018**

### **D. 3.044 – BUDGET PRIMITIF 2019 – SERVICE COHESION SOCIALE**

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé d'adopter le budget primitif 2019 de la Cohésion sociale joint en annexe à la délibération.

**Reçue en Préfecture le : 6 décembre 2018**

### **D. 3.045 – BUDGET PRIMITIF 2019 – SOLIDARITE TERRITORIALE – DEMOGRAPHIE MEDICALE**

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

d'inscrire pour 2019 et au titre de la démographie médicale (9714) du programme solidarité territoriale (971) les crédits suivants : **535 000 €**

se décomposant comme suit :

- |  |           |
|--|-----------|
| 1 - Mission de recrutement de professionnels de santé :  | 100 000 € |
| 2 - Maisons médicales et pôles de santé libéraux ambulatoires (PSLA) :   | 400 000 € |
| 3 - Aide à l'installation dans un logement pour les stagiaires en médecine   | 15 000 €  |
| 4 - Indemnisation forfaitaire des frais de transport des étudiants en médecine pour la réalisation de leurs stages dans l'Orne : | 20 000 €  |

Le détail de ces inscriptions figure dans le tableau annexé à la délibération.

**Reçue en Préfecture le : 7 décembre 2018**

**D. 3.046 – BUDGET PRIMITIF 2019 – FOYER DE L'ENFANCE – CENTRE MATERNEL**

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

**FOYER DE L'ENFANCE**

**ARTICLE 1** : d'inscrire à la section de fonctionnement un montant de 1 855 650 € réparti comme suit :

. DEPENSES

Chapitre 011 (dépendances afférentes à l'exploitation courante)	331 600 €
Chapitre 012 (dépendances afférentes au personnel)	1 449 600 €
Chapitre 016 (dépendances afférentes à la structure)	<u>74 450 €</u>
<b>Total des dépenses prévisionnelles</b>	<b>1 855 650 €</b>

. RECETTES

Chapitre 002 (résultat de fonctionnement reporté)	111 790 €
Chapitre 017 (produits de tarification)	1 734 076 €
Chapitre 018 (autres produits relatif à l'exploitation)	<u>9 784 €</u>
<b>Total des recettes prévisionnelles</b>	<b>1 855 650 €</b>

**ARTICLE 2** : de fixer les prix de journée comme suit :

155 € pour le prix de journée internat  
26,55 € pour le prix de journée réservation

**CENTRE MATERNEL**

**ARTICLE 3** : d'inscrire à la section d'investissement en dépenses et en recettes 3 500 € décomposés comme suit :

Chapitre 16 (dépôts et cautionnement reçus et versés)	3 500 €
---	---------

**ARTICLE 4** : d'inscrire à la section de fonctionnement un montant de 1 044 050 € réparti comme suit :

DEPENSES

Chapitre 011 (dépendances afférentes à l'exploitation courante)	179 000 €
Chapitre 012 (dépendances afférentes au personnel)	799 650 €
Chapitre 016 (dépendances afférentes à la structure)	<u>65 400 €</u>
<b>Total des dépenses prévisionnelles</b>	<b>1 044 050 €</b>

RECETTES

Chapitre 002 (résultat de fonctionnement reporté)	26 910 €
Chapitre 017 (produits de tarification)	988 000 €
Chapitre 018 (autres produits relatifs à l'exploitation)	<u>29 140 €</u>
<b>Total des recettes prévisionnelles</b>	<b>1 044 050 €</b>

**ARTICLE 5** : de fixer le prix de journée comme suit :

104 € pour le prix de journée.

**Reçue en Préfecture le : 6 décembre 2018**

**D. 3.047 – BUDGET PRIMITIF 2019 – REGIE DEPARTEMENTALE DE LA PREVENTION ET DU SUIVI DES CANCERS**

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé d'approuver le budget primitif 2019 de la régie départementale de la prévention et du suivi des cancers (joint en annexe à la délibération) pour un montant total de dépenses et recettes de 935 940 € en fonctionnement.

**Reçue en Préfecture le : 6 décembre 2018**

**D. 3.048 – BUDGET PRIMITIF 2019 – INTEGRATION DE LA REGIE DEPARTEMENTALE DES CANCERS DANS LE CENTRE REGIONAL DE COORDINATION DES DEPISTAGES DES CANCERS**

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé d'autoriser M. le Président du Conseil départemental de l'Orne à signer les présentes conventions.

**Reçue en Préfecture le : 6 décembre 2018**

**D. 4.049 – BUDGET PRIMITIF 2019 – SOLIDARITE TERRITORIALE – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

**ARTICLE 1** : d'inscrire au budget primitif 2019, en section d'investissement et au titre de l'action « aides aux entreprises » du programme solidarité territoriale (9711): **1 610 000 €**

Se décomposant comme suit :

1. Aide à l'immobilier industriel (FDDE) :	500 000 €
2. Orn'Immo :	1 000 000 €
3. Maintien du commerce en milieu rural, subventions aux communes :	60 000 €
4. OCMA : opérations collectives de modernisation du commerce et de l'artisanat :	50 000 €

**ARTICLE 2** : d'inscrire au budget primitif 2019 en section d'investissement au titre de l'action « aménagement du territoire » du programme solidarité territoriale (9712) : **660 000 €**

1. LEADER :	80 000 €
2. FDAZA :	500 000 €
3. Participation du Conseil départemental au Syndicat mixte pour l'aménagement et la promotion du parc d'activités de Sées :	80 000 €

**ARTICLE 3** : d'inscrire au budget primitif 2019 en section de fonctionnement au titre de l'action « aménagement du territoire » du programme solidarité territoriale : **160 000 €**

1. LEADER :	40 000 €
2. Participation du Conseil départemental aux syndicats mixtes des parcs d'activités d'intérêt départemental et régional	120 000 €

Se décomposant comme suit :

- Syndicat mixte pour l'aménagement et la promotion du parc d'activités de Sées : 33 000 €
- Syndicat mixte du campus industriel de recherche et d'innovation appliquées aux matériaux : 52 000 €
- Syndicat mixte pour l'aménagement et la promotion des parcs d'activités d'intérêt interdépartemental de Cerisé et d'Arçonnay : 35 000 €

**ARTICLE 4** : d'inscrire au budget primitif 2019 en section de fonctionnement au titre de l'action « ingénierie territoriale » du programme solidarité territoriale : **540 705 €**  
se décomposant comme suit :

- |   |           |
|---|-----------|
| 1 Initiative Orne :   | 75 000 €  |
| 2 Professionsbois :   | 24 705 €  |
| 3 ISPA - Locaux pour la formation professionnelle :                       | 200 000 € |
| 4 Syndicat mixte de l'ISF:  | 52 000 €  |
| 5 Animation économique :  | 120 000 € |
| 6 Remboursement au CFAI des frais de fonctionnement 2018 de Startech 61 : | 25 000 €  |
| 7 Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole :                           | 4 000 €   |
| 8 Observatoire :  | 15 000 €  |
| 9 Schéma départemental d'accessibilité des services au public :           | 25 000 €  |

**ARTICLE 5** : d'inscrire au budget primitif 2019 sur l'action « Ingénierie territoriale » du programme solidarité territoriale, une recette de : **20 000 €**

Le détail de ces inscriptions et du phasage des AP/CP figure dans les tableaux annexés à la délibération.

**ARTICLE 6** : de valider les conventions à intervenir entre le Conseil départemental de l'Orne et l'association Initiative Orne, d'une part, l'association Professionsbois d'autre part, et d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à les signer.

**ARTICLE 7** : de reconduire pour une période de 3 ans la politique d'aide en faveur des OCMA, soit jusqu'au 31 décembre 2021.

**ARTICLE 8** : de valider le règlement départemental en faveur des OCMA joint en annexe à la délibération.

**Reçue en Préfecture le : 7 décembre 2018**

**D. 4.050 – BUDGET PRIMITIF 2019 – SOLIDARITE TERRITORIALE – BATIMENTS PUBLICS**

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

**ARTICLE 1** : d'inscrire sur l'action 9715 « bâtiments publics » du programme solidarité territoriale

un crédit de : **576 000 €**

se décomposant comme suit :

1 - bâtiments abritant les mairies :	<b>6 000 €</b>
2 - bâtiments de gendarmerie :	<b>570 000 €</b>
a. casernes de gendarmerie départementales :	510 000 €
b. casernes de gendarmeries communales :	0 €
c. Syndicat mixte de la gendarmerie de Mortagne-au-Perche	60 000 €

**ARTICLE 2** : d'inscrire sur l'action 9715 « bâtiments publics » du programme solidarité territoriale

une recette de : **520 000 €**

Le détail de ces inscriptions figure dans les tableaux annexés à la délibération.

**Reçue en Préfecture le : 7 décembre 2018**

**D. 4.051 – BUDGET PRIMITIF 2019 – INSCRIPTIONS BUDGETAIRES AU TITRE DE L'ACTION TOURISTIQUE**

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

**ARTICLE 1** : d'inscrire au titre de l'action « aides au tourisme » du programme action touristique un crédit de : **395 000 €**

ainsi décomposé :

1. hôtellerie de plein-air, gîtes des collectivités locales :	80 000 €
2. gîtes, chambres d'hôtes et campings des personnes privées :	200 000 €
3. hôtellerie-restauration :	100 000 €
4. signalisation touristique :	15 000 €

Le détail de ces inscriptions et du phasage des AP/CP figure dans les tableaux annexés à la délibération.

**ARTICLE 2** : d'inscrire au titre de l'action « partenariat touristique » du programme action touristique un crédit de : **1 388 105 €**

ainsi décomposé :

1 - subventions aux associations de droit privé :	198 595 €
2 - Tourisme 61 :	1 140 100 €
3 – EPIC de Bagnoles-de-l'Orne-Normandie :	49 410 €

Le détail de ces inscriptions et du phasage des AP/CP figure dans les tableaux annexés à la délibération.

**ARTICLE 3** : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer la convention à intervenir avec l'EPIC de Bagnoles-de-l'Orne-Normandie pour la promotion de la station thermale.

**Reçue en Préfecture le : 7 décembre 2018**

**D. 4.052 – BUDGET PRIMITIF 2019 – EQUIPEMENTS TOURISTIQUES (RANDONNEES)**

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

**ARTICLE 1** : d'inscrire un crédit de **1 625 000 €** en investissement afin d'honorer nos engagements antérieurs sur le thème des voies vertes, engager de nouvelles opérations auprès des partenaires ou en maîtrise d'ouvrage et financer les études nécessaires à la réalisation des voies vertes Briouze Bagnoles de l'Orne Normandie et Alençon-Pré en Pail-Rives d'Andaines.

**ARTICLE 2** : d'inscrire un crédit de **150 000 €** en fonctionnement pour engager des opérations d'entretien ou des plans de gestion de bois sur les voies vertes.

**ARTICLE 3** : d'inscrire un crédit de **22 000 €** pour prendre en charge les demandes des collectivités ornaises de rééditions de rando-guides épuisés ou l'actualisation des circuits traversant leur territoire.

**ARTICLE 4** : d'inscrire une recette de **1 229 000 €** correspondant aux subventions pouvant être obtenues du Conseil régional de Normandie pour la réalisation et l'aménagement de voies vertes.

Le détail des inscriptions budgétaires et le phasage de l'autorisation de programme figurent dans les tableaux annexés à la délibération.

**Reçue en Préfecture le : 7 décembre 2018**

**D. 4.053 – BUDGET PRIMITIF 2019 – TOURISME 61**

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé d'adopter le budget 2019 de Tourisme 61, en dépenses et recettes selon le tableau joint en annexe à la délibération.

**Reçue en Préfecture le : 7 décembre 2018**

**D. 4.054 – BUDGET PRIMITIF 2019 – INSCRIPTIONS BUDGETAIRES AU TITRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FILIERE EQUINE**

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

**ARTICLE 1** : d'inscrire pour 2019 en section d'investissement au titre des aides à l'agriculture :

1 – Aides à l'installation des jeunes agriculteurs	<b>65 000 €</b>
2 – Aides aux petits investissements dans les exploitations agricoles	<b>1 201 000 €</b>
3 – Collecte et recyclage de pneus	<b>30 000 €</b>
4 – Centre d'études techniques apicoles (CETA)	<b>4 000 €</b>

**ARTICLE 2** : d'inscrire pour 2019 en section de fonctionnement au titre des aides à l'agriculture :

1 – Incitation à la réduction des charges de mécanisation	<b>20 000 €</b>
2 – Développement de l'agriculture ornaise – aides aux structures agricoles	<b>371 730 €</b>

L'attribution nominative des aides sera proposée lors de la session du 1<sup>er</sup> trimestre 2019.

3 – Actions diverses en faveur de l'agriculture ornaise et soutien aux agriculteurs	<b>44 000 €</b>
---	-----------------

4 – Renouvellement de l'adhésion à Agrilocal.fr pour 2019 12 000 €

**ARTICLE 3** : d'inscrire **150 650 €** au titre des subventions de fonctionnement à allouer aux associations et autres organismes de droit privé dans le cadre des aides à la filière équine.

L'attribution nominative des aides sera proposée lors de la session du 1<sup>er</sup> trimestre 2019.

Le détail des inscriptions budgétaires sollicitées et le phasage des AP/CP ou AE/CP figurent dans les tableaux annexés à la délibération.

**Reçue en Préfecture le : 7 décembre 2018**

**D. 4.055 – BUDGET PRIMITIF 2019 – LUTTE COLLECTIVE CONTRE L'INVASION DES FRELONS ASIATIQUES**

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

**ARTICLE 1** : du principe de mettre en œuvre dès janvier 2019, une action destinée à lutter contre la prolifération du frelon asiatique sur le territoire du Département de l'Orne.

**ARTICLE 2** : d'imputer les 106 000 € de crédits pour cette action sur la ligne B4400 65 6574 74 qui sera ajustée lors du budget supplémentaire 2019.

**ARTICLE 3** : de donner délégation à la Commission permanente pour définir les modalités exactes de l'intervention du Conseil départemental.

**Reçue en Préfecture le : 7 décembre 2018**

**D. 4.056 – BUDGET PRIMITIF 2019 – INSCRIPTION AU PROGRAMME AMENAGEMENT NUMERIQUE (925)**

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

**ARTICLE 1** : d'inscrire pour 2019 en section d'investissement : 7 135 000€  
Se décomposant comme suit :

1 – PNO - travaux :	2 000 000 €
2 – PNO - Travaux – Fibre optique phase 2 :	4 870 000 €
3 - PNO - Assistance à maîtrise d'ouvrage :	250 000 €
4 – SIG-TIC	15 000 €

Le détail de ces inscriptions et du phasage des AP/CP figure dans les tableaux annexés à la délibération.

**ARTICLE 2** : d'inscrire pour 2019 en section de fonctionnement : 581 966 €  
Se décomposant comme suit :

1 - Échangeur de Basse-Normandie :	130 500 €
2 - SIG-TIC :	29 330 €
3 - Télétravail	25 000 €
4 - Frais de télécommunication	450 €
5 - AVICCA :	3 800 €
6 – AFIGEO	670 €
7 – MOS régional	10 000 €
8 – PNO – subventions d'équipement :	50 000 €
9 - PNO – abonnements, PCO, maintenance :	237 000 €
10 - PNO – remboursement CDC recettes Orange	83 000 €
11 - NRAZO - Liaison Actélis :	3 200 €

12 – Redevance ARCEP fréquence Wimax 9 016 €

Le détail de ces inscriptions et du phasage des AP/CP figure dans les tableaux annexés à la délibération.

**ARTICLE 3** : de prévoir les recettes suivantes en section d'investissement : 7 100 000 €

1 - Plan numérique ornaies (PNO) : 7 100 000 €

**ARTICLE 4** : de prévoir les recettes suivantes en section de fonctionnement : 341 242 €

1 - Redevances d'occupation du domaine public : 20 000 €

2 - Redevance Orange pour infrastructure MED : 83 000 €

3 - PNO – remboursement des CDC : 237 000 €

4 - Location fourreau 1 242 €

**ARTICLE 5** : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer la convention 2019 à intervenir avec l'association pour le développement de l'échangeur régional, dit starTech Normandy.

**Reçue en Préfecture le : 4 décembre 2018**

**D. 5.057 – BUDGET PRIMITIF 2019 – PROGRAMME COLLEGES – FORMATION INITIALE – JEUNESSE – ACTION COLLEGES PUBLICS**

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

**ARTICLE 1** : d'inscrire au budget primitif 2019 les crédits suivants, soit 7 487 510 € en dépenses d'investissement, répartis comme suit :

- au chapitre 16 :	15 000 €
- au chapitre 20 :	54 000 €
- au chapitre 21 :	1 405 510 €
- au chapitre 23 :	2 263 000 €
- au chapitre opération 91 :	780 000 €
- au chapitre opération 75 :	2 970 000 €

**ARTICLE 2** : d'inscrire au budget primitif 2019 les crédits suivants en dépenses de fonctionnement, soit 4 346 000 € répartis comme suit :

- au chapitre 011 :	936 910 €
- au chapitre 65 :	3 408 090 €
- au chapitre 67 :	1 000 €

**ARTICLE 3** : d'inscrire au budget primitif 2019 les crédits suivants en recettes :

✓ **en recettes d'investissement :** 15 000 €  
 - au chapitre 16 : 15 000 €

✓ **en recettes de fonctionnement :** 919 200 €

- au chapitre 74 :	831 200 €
- au chapitre 75 :	15 000 €
- au chapitre 77 :	73 000 €

**Reçue en Préfecture le : 7 décembre 2018**

**D. 5.058 – BUDGET PRIMITIF 2019 – PROGRAMMES COLLEGES – FORMATION INITIALE – JEUNESSE – ACTION COLLEGES PRIVES**

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé d'inscrire au budget primitif 2019 au titre de l'action collèges privés du programme collèges-formation initiale-jeunesse :

- en section d'investissement, **au chapitre 204** : **223 500 €**
- en section de fonctionnement, **au chapitre 65** : **2 450 000 €**

Le détail de ces inscriptions figure dans le tableau annexé à la délibération.

**Reçue en Préfecture le : 7 décembre 2018**

**D. 5.059 – BUDGET PRIMITIF 2019 – PROGRAMME COLLEGES FORMATION INITIALE – JEUNESSE – AUTRES ETABLISSEMENTS PRIVES**

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé d'inscrire au budget primitif 2019, au titre de l'action « autres établissements privés (9323) » du programme collèges – formation initiale – jeunesse (932), les crédits suivants :

- \* en dépenses d'investissement **au chapitre 204** : 348 000 €

Le détail des crédits par ligne budgétaire figure dans le tableau en annexe à la délibération.

**Reçue en Préfecture le : 7 décembre 2018**

**D. 5.060 – BUDGET PRIMITIF 2019 – PROGRAMME COLLEGES – FORMATION INITIALE – JEUNESSE – ACTION AIDES A LA POURSUITE DES ETUDES**

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé d'inscrire un montant total de 352 000 € au budget primitif 2019 au titre de l'action aides à la poursuite d'étude du programme collèges-formation initiale-jeunesse, réparti comme suit :

- en section d'investissement, **au chapitre 27** : **8 000 €**
- en section de fonctionnement, **au chapitre 65** : **344 000 €**

Le détail des crédits par ligne budgétaire figure dans le tableau en annexe à la délibération.

**Reçue en Préfecture le : 7 décembre 2018**

**D. 5.061 – BUDGET PRIMITIF 2019 – PROGRAMME COLLEGES – FORMATION INITIALE – JEUNESSE – SITE UNIVERSITAIRE**

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

**ARTICLE 1** : d'inscrire pour le budget primitif 2019 au titre de l'action site universitaire (9324) du programme collèges-formation initiale-jeunesse, les crédits suivants :

- en dépenses d'investissement :
  - o **Opération 15** **100 000 €**
- en dépenses de fonctionnement :
  - o **au chapitre 65** **251 700 €**
- en recettes d'investissement :
  - o **au chapitre 13** **250 000 €**

Le détail de ces inscriptions figure dans le tableau annexé à la délibération.

**ARTICLE 2** : de verser la subvention de fonctionnement 82 500 € à l'association Pierre Noal selon les modalités de versement inscrites dans la convention signée entre le Conseil départemental de l'Orne et ladite association.

**Reçue en Préfecture le : 7 décembre 2018**

**D. 5.062 – BUDGET PRIMITIF 2019 – PROGRAMME COLLEGES – FORMATION INITIALE – JEUNESSE – ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE**

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé d'inscrire au budget primitif 2019 au titre de l'action accompagnement pédagogique (9326) du programme collèges-formation initiale-jeunesse les crédits suivants :

- en dépenses d'investissement :
  - o **au chapitre 204 17 000 €**
- en dépenses de fonctionnement :
  - o **au chapitre 65 39 800 €**

Le détail des crédits par ligne budgétaire figure dans le tableau en annexe à la délibération.

**Reçue en Préfecture le : 7 décembre 2018**

**D. 5.063 – BUDGET PRIMITIF 2019 – AIDES A LA JEUNESSE (9327)**

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé d'inscrire au budget primitif 2019, au titre de l'action aides à la jeunesse (9327) du programme collèges – formation initiale – jeunesse (932) les crédits suivants :

**Au chapitre 65 : 290 000 €**

Le détail de ces inscriptions figure dans le tableau annexé à la délibération.

**Reçue en Préfecture le : 7 décembre 2018**

**D. 5.064 – BUDGET PRIMITIF 2019 – PROGRAMME PATRIMOINE CULTUREL**

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

**ARTICLE 1** : d'inscrire en dépenses de fonctionnement pour le programme 934 patrimoine culturel, action 9341 inventaire et enrichissement des collections la somme de **14 800 €**

se décomposant comme suit :

- Archives départementales : 13 600 €
- Conservation des objets d'art : 1 200 €

**ARTICLE 2** : d'inscrire en dépenses d'investissement pour le programme 934 patrimoine culturel, action 9341, inventaire et enrichissement des collections la somme de **50 000 €**  
se décomposant comme suit :

- Archives départementales : 20 000 €
- Conservation des objets d'art : 30 000 €

**ARTICLE 3** : d'inscrire en dépenses de fonctionnement pour le programme 934 patrimoine culturel, action 9342, conservation, restauration et valorisation du patrimoine la somme de **1 035 823 €**

se décomposant comme suit :

- Archives départementales : 138 100 €
- Conservation des objets d'art : 69 900 €
- Mission patrimoine et musées : 827 823 €

**ARTICLE 4** : d'inscrire en dépenses d'investissement pour le programme 934 patrimoine culturel, action 9342, conservation, restauration et valorisation du patrimoine la somme de **492 000 €**

se décomposant comme suit :

- Archives départementales : 100 000 €
- Conservation des objets d'art : 15 000 €
- Service des bâtiments départementaux : 90 000 €
- Mission patrimoine et musées : 287 000 €

**Reçue en Préfecture le : 7 décembre 2018**

**D. 5.065 – BUDGET PRIMITIF 2019 – ACTION CULTURELLE ET ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE**

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

**ARTICLE 1** : d'approuver au titre du budget primitif 2019, les inscriptions budgétaires du programme 933 action culturelle et enseignement artistique, le détail des imputations budgétaires par article et par chapitre figurant en annexe à la présente délibération.

**ARTICLE 2** : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer, pour les programmes de formation et d'animation, les conventions avec les organismes et les intervenants proposés, pour définir les modalités d'exécution de leurs prestataires, ainsi que leurs coûts.

**ARTICLE 3** : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer, pour les saisons « Jeune public », « Tout public », « Le Printemps de la Chanson » et « Vibra'mômes », ainsi que le Fonds départemental d'art contemporain, les conventions avec les communautés de communes, les communes ainsi que les associations et structures associées, pour définir les modalités d'exécution, ainsi que leurs coûts,

**ARTICLE 4** : de donner délégation à la Commission permanente du Conseil départemental pour régler les dossiers et les situations qui le nécessiteraient.

**ARTICLE 5** : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à solliciter l'aide de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) pour la signature d'un Contrat de territoire lecture. Ce dernier permettra de développer et financer à 50 % les actions de sensibilisation, formation, d'animation et de mettre en place des ressources numériques dans le cadre du Schéma départemental de lecture publique.

**Reçue en Préfecture le : 7 décembre 2018**

**D. 5.066 – BUDGET PRIMITIF 2019 – ECOMUSEE DU PERCHE ET MEMORIAL DE MONTORMEL – INSCRIPTIONS DE CREDITS ET TARIFICATION DES ENTREES ET PRESTATIONS**

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

**ARTICLE 1** : d'inscrire la somme de 506 939 € au chapitre 65 imputation B5007 65 6568 314, autres participations, correspondant à l'indemnité forfaitaire de base et à une provision relative aux parts variables sur la réalisation des objectifs dans le cadre du marché de gestion de l'Ecomusée du Perche.

**ARTICLE 2** : d'inscrire la somme de 226 384 € au chapitre 65 imputation B5007 65 6568 314, autres participations, correspondant à l'indemnité forfaitaire de base et à une provision correspondant aux parts variables basées sur la réalisation des objectifs dans le cadre du marché de gestion du Mémorial de Montormel.

**ARTICLE 3** : d'inscrire la somme de 120 000 € au chapitre 75 imputation B5007 75 757 314, redevances, correspondant aux recettes reversées par l'Ecomusée du Perche et le Mémorial de Montormel.

**ARTICLE 4** : d'arrêter les tarifs 2019 des visites et prestations de l'Ecomusée du Perche et du Mémorial de Montormel présentés en annexe à la délibération.

**Reçue en Préfecture le : 7 décembre 2018**

#### **D. 5.067 – BUDGET PRIMITIF 2019 – PROGRAMME SPORT (9311)**

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

**ARTICLE 1** : d'inscrire au budget principal 2019, sur l'action animation du sport (9311) du programme sport (931) les crédits suivants : **655 800 €**

- au chapitre 011 : 25 800 €
- au chapitre 65 : 630 000 €

**ARTICLE 2** : d'inscrire au budget principal 2019, sur l'action équipements sportifs (9312) du programme sport (931) les crédits suivants pour les dépenses relatives aux constructions/reconstructions ou rénovations d'équipements sportifs : **500 000 €**

- chapitre 204 : 500 000 €

Le détail de ces inscriptions figure dans le tableau annexé à la délibération.

**Reçue en Préfecture le : 7 décembre 2018**

#### **D. 1.068-1 – BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES**

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

**ARTICLE 1** : d'approuver le budget primitif 2019 du budget principal du Département et des budgets annexes suivants : foyer de l'enfance – centre maternel, service des transports, golf de Bellême, legs Daubech, régie de prévention et de suivi des cancers, Tourisme 61 et vente d'électricité tel qu'il résulte des dispositions proposées par M. le Président du Conseil départemental.

**ARTICLE 2** : d'adopter un principe de crédits limitatifs et d'informer le représentant de l'Etat dans le département que le Conseil départemental n'assumera pas de dépassements des dépenses au-delà du plafond arrêté par le budget primitif, sur lesquelles le Conseil départemental n'a pas de pouvoir discrétionnaire, en lui signifiant le périmètre de nos dépenses obligatoires dont l'Etat est le principal prescripteur, de nos dépenses obligatoires modulables et de nos dépenses facultatives en fonctionnement, à charge pour lui d'en discuter éventuellement les lignes de partage.

**ARTICLE 3** : d'appeler l'Etat à la couverture du dépassement des dépenses sociales résultant de décisions prescrites par l'Etat, tout dépassement en cours d'exécution budgétaire des enveloppes prévues au budget étant conditionné à l'attribution par l'Etat de ressources nouvelles propres pour couvrir ledit dépassement.

**ARTICLE 4** : de voter pour le budget principal un total d'autorisations de programme de 113 912 683,10 € (années 2019 à 2022) et un total d'autorisations d'engagement de 1 551 820 € (années 2019 à 2027)

**ARTICLE 5** : de voter les crédits par chapitre pour chaque budget selon les inscriptions figurant sur les tableaux joints en annexe à la délibération.

**Reçue en Préfecture le : 4 décembre 2018**

**D. 1.068-2 – EMPRUNT 2019**

Le Conseil départemental de l'Orne a décidé :

**ARTICLE 1** : d'autoriser le Département, pour assurer le financement des réalisations prévues à la section d'investissement du budget de l'exercice 2019 :

1 - à emprunter, le moment venu, auprès d'établissements de crédit, au taux d'intérêt autorisé, la somme de 29 000 000 €

2 - à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoins, à partir de 2019 et pendant toute la durée de l'emprunt, les impositions directes nécessaires pour assurer le service dudit emprunt,

**ARTICLE 2** : que les frais qui pourraient résulter, éventuellement, de la réalisation de prêts seront imputés, le cas échéant, sur les crédits ouverts au budget départemental, chapitre 66 imputation B3000 66 66111 01 sous le libellé « intérêts des emprunts et dette » et B3000 66 6688 01 sous le libellé « autres charges financières ».

**ARTICLE 3** : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer les contrats de prêts établis selon ces bases.

**ARTICLE 4** : de donner délégation à la Commission permanente du Conseil départemental pour fixer, en cas de besoins, les conditions de réalisation du ou des prêts.

**ARTICLE 5** : de donner délégation à la Commission permanente en matière de placement de fonds conformément aux dispositions de l'article L.1618-2 du C.G.C.T.

**ARTICLE 6** : d'autoriser M. le Président du Conseil départemental à signer tout document relatif à ces placements de fonds.

**Reçue en Préfecture le : 4 décembre 2018**